

Rapport annuel

2022-2023



Centre
de services scolaire
De La Jonquière

Québec 

Mot du président du conseil d'administration et de la Direction générale du Centre de services scolaire De La Jonquière

Nous sommes fiers de vous présenter le *Rapport annuel 2022-2023* du Centre de services scolaire De La Jonquière. Celui-ci nous permet d'exposer les informations essentielles ainsi que les étapes importantes que nous avons franchies au cours de cette année scolaire.

Il s'agissait d'une année charnière pour les membres du personnel de notre organisation. Le grand chantier de la conceptualisation de notre *Plan d'engagement vers la réussite (« PEVR ») 2023-2027* a été entamé, et ce, en collaboration avec l'ensemble de la communauté éducative. Dans cet esprit de collégialité, nous avons retravaillé notre culture organisationnelle : nous nous sommes dotés de nouvelles valeurs et d'une nouvelle vision. Ces éléments, qui maintenant nous animent et nous représentent justement, étaient nécessaires pour établir les bases solides de notre plan.

En parallèle de ce projet d'envergure, bon nombre d'initiatives positives se sont concrétisées. Le personnel de soutien, professionnel, enseignant ainsi que de gestion ont mis à profit leurs compétences au bénéfice de notre précieuse clientèle.

L'éducation étant une mission partagée avec l'ensemble de la communauté, nous nous considérons chanceux de pouvoir compter sur les membres des différents comités, nos précieux partenaires, ainsi que les membres du conseil d'administration. Leur implication citoyenne est nécessaire à l'atteinte de nos objectifs liés à la réussite éducative de nos élèves et elle mérite d'être soulignée.

À toutes et à tous, bonne lecture!



M. Sébastien Malenfant
Directeur général



M. Rémy Bolduc
Président du conseil d'administration



Mme Caroline Tremblay
Directrice générale adjointe



M. Steeve Néron
Directeur général adjoint



Table des matières

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	4
1.1 Le centre de services scolaire en bref	4
1.2 Faits saillants	5
1.3 Services éducatifs et autres services	6
2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	9
2.1 Conseil d'administration	9
2.2 Autres comités de gouvernance	11
2.3 Code d'éthique et de déontologie	12
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	12
3. RÉSULTATS	13
3.1 Plan d'engagement vers la réussite	13
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	20
3.3 Procédure d'examen des plaintes	22
4. UTILISATION DES RESSOURCES	23
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	23
4.2 Ressources financières	23
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	25
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	26
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	26
ANNEXES	29

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Situé dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le territoire du Centre de services scolaire De La Jonquière, ci-après dénommé « CSSDLJ », comprend l'arrondissement de Jonquière et les municipalités de Bégin, Larouche, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget.

La clientèle du secteur jeune est répartie dans 17 écoles primaires et deux écoles secondaires, dont l'une est scindée en deux édifices, un centre de formation générale des adultes, un centre de formation professionnelle comprenant 3 édifices, ainsi qu'un Service aux entreprises.

La mission première du CSSDLJ est d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, de s'assurer de la qualité de ces services, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population, mais également de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire.

Élèves

4 793 + 3 267 + 800 + 700 =

élèves répartis dans 17 écoles primaires élèves répartis dans 2 écoles secondaires élèves en formation professionnelle élèves en formation générale des adultes

TOTAL
9 560
élèves

Service de garde

3 303 élèves répartis dans 17 services de garde

Transport scolaire

5 882 élèves transportés

Membres du personnel

545 + 478 + 62 + 58 =

Personnel enseignant Personnel de soutien Personnel professionnel Gestionnaires

TOTAL
1 143
employés

1.2 Faits saillants

Annonce d'un investissement de 200 000 \$ dans le cadre de la mesure 50530 (amélioration des cours d'école, pour les écoles primaires Sainte-Lucie et Marguerite-Belley).

Lancement du département de recrutement international du Centre de formation professionnelle Jonquière et de son identité distincte : Mon Parcours Québec.

Mise en place du projet de l'École intégrée et présentation de sa nouvelle identité : l'École secondaire des Bâtisseurs – Édifices Kénogami et Jonquière.

Investissement de 154 000 \$ pour l'achat d'albums jeunesse afin de soutenir le développement de la lecture au deuxième cycle du primaire.

Démarrage des travaux relatifs à l'élaboration du PEVR 2023-2027.

Amélioration du processus d'accueil des nouveaux employés.

Déploiement du projet-pilote « Aide à la classe » dans les écoles primaires Sainte-Bernadette et Saint Jean de Bégin.

Organisation d'activités pour souligner l'obtention de la permanence de 69 employés, les 25 années de service de 51 employés, ainsi que la retraite de 26 employés.

1.3 Services éducatifs et autres services

PRÉSCOLAIRE

- 14** classes de maternelle 4 ans (temps plein)
- 2** classes de maternelle 4-5 ans (temps plein)
- 36** classes de maternelle 5 ans

PRIMAIRE

- 178** classes
- 18** classes multiniveaux
- 10** classes d'adaptation scolaire

PROGRAMMES OFFERTS

Au régulier

- Enrichissement en anglais
- Plein air

Projets particuliers

- Anglais intensif
- Sport-Arts-Études

SECONDAIRE

- 111** groupes en formation générale
- 14** groupes d'adaptation scolaire
- 1** groupe en formation à un métier semi-spécialisé
- 2** groupes en métier-études (concomitance formation générale des jeunes et formation professionnelle)

PROGRAMMES OFFERTS

Au régulier

- Champs d'intérêt
- Multisports

Projets particuliers

- Arts et métiers de la scène
- Langues-Études
- Programme d'éducation intermédiaire
- Sport-Arts-Études

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

700 élèves

SERVICES OFFERTS

- Alphabétisation et présecondaire
- Éducation populaire
- Francisation
- Formation générale à distance et en présentiel
- Informatique
- Intégration sociale/participation sociale
- Intégration socioprofessionnelle
- Reconnaissance des acquis

FORMATION PROFESSIONNELLE

800 élèves

PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS

- Arpentage et topographie
- Boucherie de détail
- Briquetage-maçonnerie
- Charpenterie-menuiserie
- Comptabilité
- Cuisine du marché
- Cuisine et pâtisserie
- Décoration intérieure
- Dessin industriel
- Électricité
- Électromécanique
- Entretien général d'immeubles
- Gestion d'une entreprise de la construction
- Lancement d'une entreprise
- Mécanique d'entretien
- Opération d'équipement de production
- Peinture en bâtiment
- Plâtrage
- Plomberie et chauffage
- Réfrigération
- Secrétariat
- Service de la restauration



Services complémentaires

Plus de 60 professionnels œuvrent dans nos écoles et centres afin de contribuer à la réussite éducative des élèves. Ils offrent les services complémentaires suivants :

- Services de soutien;
- Services à la vie scolaire;
- Services d'aide à l'élève;
- Services de promotion et de prévention.

Services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Les élèves HDAA sont accompagnés par des équipes multidisciplinaires composées d'enseignants, de personnel en soutien à l'enseignement, de psychologues, de psychoéducateurs, d'orthophonistes, de conseillers pédagogiques, de techniciens en éducation spécialisée, de préposés aux élèves handicapés et d'interprètes.

Services offerts aux élèves issus de l'immigration

Le centre de services scolaire développe des services pédagogiques liés aux besoins des élèves issus de l'immigration, de même qu'en intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS).

Services de garde

Des services de garde sont offerts dans toutes les écoles primaires de notre centre de services scolaire. Des services sont également offerts aux élèves ayant des besoins particuliers.

Engagements en ce qui a trait à la qualité des services

Afin d'assurer la qualité des services qu'il dispense, notamment en ce qui a trait aux relations avec ses usagers, le Centre de services scolaire De La Jonquière a énoncé plusieurs engagements dans son PEVR que vous pourrez consulter en cliquant [ici](#).

2. Gouvernance du centre de services scolaire



2.1 Conseil d'administration

Membres parents

M. Rémy Bolduc

Président - District 2

Mme Nadia Émond

Vice-présidente - District 1

Mme Marie-Hélène Belley

District 4

Mme Dominique Gobeil

District 3

Mme Caroline Tremblay

District 5

Membres de la communauté

M. Claude Boily

Membre de la communauté possédant une expertise en comptabilité et gestion des ressources financières ou matérielles.

Mme Stéphanie Brassard

Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.

Mme Caroline Fournier

Membre de la communauté, municipal, santé, services sociaux ou des affaires.

Mme Laurie Fradette

Membre de la communauté, personne âgée de 18 à 35 ans.

Mme Émilie Turcotte

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel (mandat terminé le 20 juin 2023).

Membres du personnel

M. Frédéric Belley

Membre du personnel enseignant

M. Alain Doré

Membre du personnel d'encadrement

M. Jean-François Duckett

Membre du personnel d'encadrement (mandat terminé le 15 septembre 2022)

Mme Isabelle Potvin

Membre du personnel professionnel

Mme Johanne Roy

Membre du personnel de soutien



Calendrier des séances tenues

Séances ordinaires

- 30 août 2022
- 13 septembre 2022
- 27 septembre 2022
- 13 décembre 2022
- 21 février 2023
- 23 mai 2023
- 27 juin 2023

Séance extraordinaire

- 14 mars 2023

Décisions du conseil d'administration

- Désignation des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.
- Composition des comités du conseil d'administration.
- Détermination des dates des prochaines séances ordinaires du conseil d'administration.
- Plan triennal des investissements 2023-2026.
- Institution d'un régime d'emprunt.
- Élaboration d'un profil de compétences, d'expérience ainsi que la détermination des critères de sélection d'une direction d'école.
- Politique de télétravail.
- Nomination de Mme Dominique Gobeil (membre parent d'un élève) à un comité du conseil d'administration.
- Budget 2022-2023.
- Processus, règles et annexes aux règles budgétaires 2022-2023.
- Contrats de transport 2022-2028.
- État financier 2021-2022.
- Report des surplus et déficits 2021-2022.
- Institution d'un régime d'emprunt par marge de crédit 2022-2023.
- Travaux de remplacement du revêtement de sol à l'École polyvalente Arvida (dépassement de coûts).
- Entente concernant la mise en œuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures.
- Calendriers scolaires 2023-2024.
- Union réciproque.
- Assurance cyberrisques.
- Nomination des responsables en cyberdéfense.
- Structure administrative 2023-2024.
- Organisation scolaire 2023-2024.
- Modifications au Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration.
- Adoption du Plan triennal des investissements 2023-2026.
- Adoption de la Politique de gestion contractuelle.
- Modification du Règlement de délégation de pouvoirs.
- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026.
- Adoption du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.
- Adoption de la nouvelle Politique relative au transport des élèves.
- Nomination de Mme Caroline Fournier en tant que membre de la communauté en remplacement de Mme Émilie Turcotte.





2.2 Autres comités de gouvernance

Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Comité de gouvernance et d'éthique

- M. Frédéric Belley
- Mme Laurie Fradette
- M. Sébastien Malenfant
- M. Jonathan Nault
- Mme Isabelle Potvin
- Mme Johanne Roy

Comité de vérification

- M. Claude Boily
- M. Rémy Bolduc
- Mme Nadia Émond
- Mme Caroline Fournier
- M. Steeve Néron
- Mme Caroline Tremblay

Comité des ressources humaines

- Mme Marie-Hélène Belley
- Mme Stéphanie Brassard
- Mme Alexandra Cormier
- M. Alain Doré
- Mme Dominique Gobeil
- M. Steeve Néron
- Mme Émilie Turcotte
(mandat terminé le 20 juin 2023)

Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Comité consultatif de gestion

- Mme Édith Aubut
- Mme Jasmine Bergeron
- M. Mario Bernier
- M. François Boulianne
- Mme Barbara Castonguay
- Mme Alexandra Cormier
- Mme Marie-Josée Côté
- M. Patrice Côté
- M. Alain Doré
- M. Jean-François Duckett
- Mme Denise Gagnon
- Mme Marie-Ève Guay
- Mme Marie-Claude Harvey
- Mme Josée Huot
- Mme Martine LeVasseur
- M. Carl Lévesque
- M. Sébastien Malenfant
- M. Jonathan Nault
- M. Steeve Néron
- Mme Josée Simard
- Mme Karine Thibeault
- Mme Caroline Tremblay
- M. Martial Verreault

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

- Mme Sarah Allard
- Mme Alexie Beaudoin-Perron
- Mme Amy Belley-Traoré
- Mme Céline Bilodeau
- M. Yan Bilodeau
- Mme Audrey Bouchard
- Mme Barbara Castonguay
- Mme Marie-Audrey Dumais
- Mme Kamyille Gagnier
- M. Yannick Gagnon
- Mme Caroline Gilbert
- Mme Marie-Ève Lachance
- Mme Stéphanie Lachance
- Mme Édith Larouche
- Mme Karine Minier
- Mme Claudia Pilote
- Mme Audrey Savard
- Mme Nancy Simard
- Mme Mélody-Vanessa Tremblay

Comité consultatif de transport

- M. Claude Boily
- Mme Julie Bureau
- M. Guillaume Gignac
- M. Sébastien Malenfant
- M. Frédéric Mercier
- M. Jonathan Nault
- Mme Josée Simard
- Mme Caroline Tremblay

Comité de parents (membres délégués)

- Mme Mélanie Barrette
- Mme Calie Bouchard
- Mme Marie-Claude Boulianne
- Mme Caroline Dubé
- M. Michaël Fillion
- Mme Caroline Gilbert
- M. Guillaume Gignac
- Mme Karine Girard
- Mme Caroline Harvey
- Mme Julie Imbeault-Blondin
- M. Rémy Lavoie
- Mme Véronique Leclerc
- M. Olivier Ménard
- Mme Mélanie Montbobier-Girard
- Mme Vicky Poirier
- M. Mathieu Rouleau
- Mme Marie-Chantale St-Pierre
- Mme Caroline Tremblay
- Mme Jenny Tremblay
- Mme Sarah Tremblay



2.3 Code d'éthique et de déontologie

Les règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie se trouvent à l'annexe 2.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Aucun acte répréhensible n'a fait l'objet d'une divulgation au sein du Centre de services scolaire De La Jonquière au cours de l'année 2022-2023.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite

Orientation du centre de services scolaire : persévérance et réussite scolaire.

OBJECTIFS	INDICATEURS	Situation de départ Juin 2017	Résultats ¹ Juin 2018	Résultats ² Juin 2019	Résultats ² Juin 2020	Résultats ² Juin 2021	Résultats ² Juin 2022	Résultats ² Juin 2023	Cible Juin 2022
Augmenter de 5 points de pourcentage le taux de réussite en mathématique CST de 4 ^e secondaire d'ici 2022.	Le taux de réussite en mathématique CST de 4 ^e secondaire.	73,0 %	67,7 %	77,2 %	84,0 %*	73,1 %	66,6 %	75,9 %	78,0 %
Augmenter de 6,6 points de pourcentage le taux de réussite en mathématique SN de 4 ^e secondaire d'ici 2022.	Le taux de réussite en mathématique SN de 4 ^e secondaire.	68,4 %	76,6 %	94,4 %	96,0 %*	91,9 %	87,8 %	91,6 %	75,0 %
Augmenter de 1,8 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique résoudre de 6 ^e année du primaire d'ici juin 2022.	Le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique résoudre de 6 ^e année du primaire.	81,2 %	87,9 %	85,3 %	ND**	ND**	80,0 %	80,0 %	83,0 %

1 Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

2 Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

* Donnée non comparable aux années précédentes en raison de la pandémie.

** Non disponible : donnée non disponible en raison de la pandémie.



OBJECTIFS	INDICATEURS								
		Situation de départ Juin 2017	Résultats ¹ Juin 2018	Résultats ² Juin 2019	Résultats ² Juin 2020	Résultats ² Juin 2021	Résultats ² Juin 2022	Résultats ² Juin 2023	Cible Juin 2022
Augmenter de 4,4 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique raisonner de 6 ^e année du primaire d'ici juin 2022.	Le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique raisonner de 6 ^e année du primaire.	73,6 %	80,3 %	69,0 %	ND**	ND**	81,0 %	88,1 %	78,0 %
Augmenter de 5,2 points de pourcentage le taux de réussite en français, langue d'enseignement, de 5 ^e secondaire d'ici 2022.	Le taux de réussite en français, langue d'enseignement, de 5 ^e secondaire.	83,8 %	86,4 %	89,6 %	97,3 %*	94,4 %	92,5 %	86,0 %	89,0 %
Augmenter de 3,2 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de français lecture de 4 ^e année du primaire d'ici juin 2022.	Le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de français lecture de 4 ^e année du primaire.	81,8 %	78,2 %	76,0 %	ND**	ND**	86,7 %	73,5 %	84,0 %

1 Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

2 Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

* Donnée non comparable aux années précédentes en raison de la pandémie.

** Non disponible : donnée non disponible en raison de la pandémie.

Explication des résultats

Les cibles ont été atteintes en mathématique séquence Sciences naturelles de 4^e secondaire, ainsi qu'aux deux épreuves ministérielles en 6^e année du primaire.

Voici des actions réalisées en 4^e secondaire en mathématique :

- L'accès à la mathématique séquence Sciences naturelles de 4^e secondaire est sous recommandation de l'enseignant de 3^e secondaire;
- Une possibilité est offerte aux jeunes qui font la séquence Culture, société et technique et qui ont une référence favorable de leur enseignant pour faire une passerelle vers la mathématique séquence Sciences naturelles;
- Une offre d'un service adapté aux besoins des élèves de 4^e secondaire est possible grâce au service de soutien pédagogique;
- La mise en place des équipes collaboratives pour le partage de stratégies gagnantes;
- La mise en place du coenseignement et du tutorat.

Voici des actions réalisées au 3^e cycle du primaire en mathématique :

- L'accent est mis sur les apprentissages essentiels;
- Du soutien est offert pour les élèves en difficulté d'apprentissage avec l'accompagnement du soutien pédagogique et la récupération;
- Du temps de concertation est obligatoire en équipe niveau et/ou cycle;
- Du coenseignement est déployé;
- De la rééducation par les soutiens pédagogiques est offerte;
- La démarche de résolution de problème est modélisée en classe;
- La mise en place des équipes collaboratives pour le partage des bonnes pratiques et le travail avec des cibles d'apprentissage.

Deux cibles n'ont pas été atteintes au secondaire. En mathématique séquence Culture, société et technique de 4^e secondaire, l'écart est de 2,1 points de pourcentage avec la cible. En français de 5^e secondaire, l'écart avec la cible est de 3 points de pourcentage.

En mathématique, la pandémie est un facteur explicatif de l'écart. Les apprentissages des élèves ont été plus difficiles dans ce contexte. Une augmentation de l'absentéisme est aussi remarquée et l'implication des élèves semble moindre. Pour améliorer la situation, une réflexion sur les moyens et les pratiques est en cours.

En français, de grandes difficultés en écriture sont constatées chez bon nombre de garçons. Une ressource est engagée pour soutenir ponctuellement les élèves de 4^e et 5^e secondaire et deux périodes sont ajoutées à la grille-matières en français grammaire pour les élèves ciblés par les enseignants de l'année précédente. De plus, il est envisagé de travailler à rendre les élèves efficaces en écriture plutôt que de mettre l'accent sur le style. Il faut aussi utiliser davantage les outils technologiques comme les dictionnaires électroniques.

Au primaire, seule une cible n'a pas été atteinte. En effet, à l'épreuve obligatoire de lecture de 4^e année du primaire, l'écart avec la cible est de 10,5 points de pourcentage.

La pandémie semble expliquer l'écart en partie. Avec les petits, l'enseignement à distance était très difficile ainsi que l'enseignement avec un masque qui peut avoir eu un impact au niveau de l'apprentissage de la lecture (conscience phonologique). De plus, il y a eu moins de pratique dirigée pendant la pandémie, une réduction des occasions de partage sur les lectures. Le taux d'absentéisme était très élevé (présence non obligatoire au retour, école en ligne). Chez plusieurs élèves, des trous d'apprentissage sont constatés ainsi qu'un désengagement.

Voici des mesures projetées pour y remédier :

- Le travail en équipes collaboratives et le suivi régulier de nos résultats. Les équipes travailleront à la planification par niveau et à se donner des cibles communes;
- La réflexion sur les pratiques efficaces, sur nos élèves qui ont appris et ceux qui n'ont pas appris;
- Les élèves seront exposés davantage à la lecture;
- Les moyens d'apprentissage seront appuyés davantage sur les données de la recherche;
- Les soutiens pédagogiques seront formés en rééducation;
- La fluidité en lecture et les questions ouvertes seront travaillées de façon plus spécifique.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

OBJECTIFS	OBJECTIFS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	Situation de départ Cohorte 2008-2009 suivie jusqu'en 2014-2015								
		Cohorte 2009-2010 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010-2011 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021	Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022	Cible Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020	
Accroître la réussite des élèves	Diminuer l'écart du taux de diplomation et de qualification après 7 ans entre les garçons et les filles.	Écart de 6,6 points	Écart de 11,6 points	Écart de 13,6 points	Écart de 15,8 points	Écart de 10,0 points	Écart de 14,1 points	Écart de 16,6 points	Écart de 16,2 points	Écart de 5,5 points
	Diminuer l'écart du taux de diplomation et de qualification après 7 ans entre les élèves HDAA et les élèves réguliers.	Écart de 30,5 points	Écart de 35,2 points	Écart de 36,6 points	Écart de 37,7 points	Écart de 33,2 points	Écart de 36,8 points	Écart de 38,0 points	Écart de 31,1 points	Écart de 30,0 points
	Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	75,8 %	80,5 %	78,4 %	79,4 %	82,1 %	77,4 %	81,3 %	79,9 %	81,0 %

1 Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

2 Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

* Donnée non comparable aux années précédentes en raison de la pandémie.

** Non disponible : donnée non disponible en raison de la pandémie.



OBJECTIFS	OBJECTIFS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	Situation de départ 2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Cible 2022
Accroître la réussite des élèves	Restreindre la proportion d'élèves qui entrent à 13 ans ou plus au secondaire.	9,5 %	13,3 %	10,5 %	11,0 %	11,2 %	13,1 %	12,1 %	10,0 %
	Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.	80,9 %	80,9 %	82,7 %	ND**	ND**	81,4 %	85,0 %	85,0 %
Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	Évaluer tous les bâtiments du parc immobilier du centre de services scolaire.	ND	ND	10 bâtiments évalués (33,3 %)	3 bâtiments supplémentaires évalués (43,3 %)	100 %	100 %	100 %	30 bâtiments (100 %)



ORIENTATIONS DU MINISTÈRE	Situation de départ 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Cible 2021-2022
Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire du centre de services scolaire	Mise en place de « <i>Ensemble on réussit</i> » en formation générale des adultes.	28 participants aux ateliers en littératie dont 19 sont devenus des élèves du centre.	38 participants aux ateliers en littératie dont 20 sont devenus des élèves du centre.	20 participants aux ateliers en littératie dont 11 sont devenus des élèves du centre.	37 participants aux ateliers en littératie dont 8 sont devenus des élèves du centre.	95 participants aux ateliers en littératie dont 10 sont devenus des élèves du centre.	35 participants aux ateliers en littératie dont 25 sont devenus des élèves du centre.
Accroître le temps consacré aux activités physiques chez tous les élèves, jeunes et adultes Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour (objectif du centre de services scolaire)	4 écoles primaires atteignent l'objectif de faire bouger tous les élèves 60 minutes par jour.	6 écoles primaires	17 écoles primaires	12 écoles primaires	12 écoles primaires	12 écoles primaires	10 écoles primaires

L'objectif de diminuer l'écart du taux de diplomation et de qualification après 7 ans entre les filles et les garçons à 5,5 points de pourcentage n'a pas été atteint. L'écart avec la cible est de 10,7 points de pourcentage. Deux autres cibles en lien avec le taux de diplomation n'ont pas été atteintes, mais uniquement par 1,1 point de pourcentage. Il s'agit de l'objectif de diminuer l'écart du taux de diplomation et de qualification après 7 ans entre les élèves HDAA et les élèves réguliers, et de celui d'augmenter la proportion des élèves de moins de 20 qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

En lien avec l'écart filles-garçons, les pratiques d'enseignement efficaces seront déployées pour tous les élèves. Il faut s'assurer de répondre aux besoins de chacun en fonction de leurs difficultés (réponse à l'intervention). De plus, l'offre de service des programmes, le parascolaire et la concomitance sont des mesures qui pourraient avoir un impact sur la diplomation des garçons.

Pour ce qui est de l'écart élèves HDAA-réguliers, afin d'améliorer la situation, il faut continuer à améliorer nos ponts entre les secteurs (régulier vers l'adaptation scolaire, de l'adaptation scolaire vers la formation générale des adultes et la formation professionnelle). De plus, de l'accompagnement sur les plans d'intervention sera offert aux équipes-écoles. Des plans d'aide personnalisés seront déployés afin de répondre plus adéquatement aux besoins des élèves. Un suivi plus rigoureux de l'utilisation des outils technologiques sera mis sur pied. Un parcours plus adapté pour les élèves à risque est offert au 1er cycle du secondaire. Avec ces nouveaux parcours, les élèves ont la possibilité de réintégrer le régulier ou de continuer leurs études en formation générale des adultes grâce à des passerelles plus accessibles pour eux.

Quant au taux de diplomation, une explication de l'écart avec la cible est la facilité d'accès au marché du travail et les heures investies dans le travail rémunéré plutôt que dans les études. L'engagement et l'assiduité sont aussi des enjeux importants qui ont été observés chez nos élèves. Le modèle scolaire actuel proposé ne répond pas à tous les élèves. Pour y remédier, nous travaillons actuellement sur les transitions entre le secondaire et la formation générale des adultes, nous revoyons l'offre de service des programmes d'adaptation scolaire. La valorisation du programme de concomitance jeune avec la formation professionnelle et une offre de programmes attrayante pourront motiver des jeunes à la diplomation. Le fait d'amener nos équipes collaboratives à travailler par niveau et par matière afin d'assurer une cohérence sera aussi aidant pour la diplomation.

Une dernière cible n'a pas été atteinte, celle de restreindre la proportion d'élèves qui entrent à 13 ans ou plus au secondaire. L'écart avec la cible est de 2,1 points de pourcentage.

Voici quelques raisons pouvant expliquer cet écart :

- Les critères pour avoir accès aux classes d'adaptation scolaire impliquent une année de retard;
- L'augmentation des redoublements en raison des écarts d'apprentissage causés par la pandémie;
- Des élèves peuvent avoir redoublé en maternelle.

Voici des mesures projetées pour y remédier :

- Une réflexion collective sur le redoublement des élèves au primaire sera amorcée avec un partage des bonnes pratiques;
- Les comités d'accès et les trajectoires de services EHDA sont à revoir.



3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Établissements scolaires	Nombre d'élèves	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Bois-Joli	316	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0%
Centre de formation professionnelle Jonquière	800	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	0%
Centre de formation générale des adultes De La Jonquière	700	Moins de 10 événements déclarés	10 à 19 événements déclarés	0%
Collège Saint-Ambroise	337	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0%
De La Mosaïque	286	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	0%
Du Versant	129	10 à 19 événements déclarés	20 à 29 événements déclarés	0%
École secondaire des Bâtisseurs (Édifices Jonquière et Kénogami)	1880	40 événements déclarés ou plus	20 à 39 événements déclarés	0%
Le Tandem	400	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0%
Marguerite-Belley	266	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0%
Notre-Dame-de-l'Assomption	410	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0%
Notre-Dame-du-Sourire	324	40 événements déclarés ou plus	40 événements déclarés ou plus	0%
Polyvalente Arvida	1353	40 événements déclarés ou plus	40 événements déclarés ou plus	0%
Sacré-Cœur	375	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0%
Saint-Charles	80	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0%
Saint-Jean-Baptiste	263	De 10 à 19 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0%



Saint-Jean-de-Bégin	76	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0%
Sainte-Bernadette	323	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0%
Sainte-Marie-Médiatrice	307	40 événements déclarés ou plus	40 événements déclarés ou plus	0%
Sainte-Cécile	230	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0%
Sainte-Lucie	467	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0%
Trefflé-Gauthier	180	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0%

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Conformément à la Loi, tous nos établissements se sont dotés d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence afin d'offrir des milieux sécuritaires et favorisant le développement des élèves. Bien que chaque établissement ait un plan de lutte qui lui est propre, les interventions demeurent, de façon générale, semblables.

- Rencontres avec les victimes.
- Rencontres avec les intimidateurs.
- Communication immédiate avec les parents.
- Travaux de réflexion.
- Retrait des privilèges (récréations, sorties, etc.).
- Suspensions à l'interne et à l'externe.
- Tout autre moyen jugé pertinent par la direction.

Le centre de services scolaire travaille en étroite collaboration avec les corps policiers, et peut faire appel à leurs services selon la gravité des gestes posés.

Le personnel du centre de services scolaire prend au sérieux tout acte d'intimidation et de violence. Toutes les actions sont entreprises pour tenter d'enrayer cette problématique.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Conformément à la Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents du Centre de services scolaire De La Jonquière, le cheminement d'une plainte se déroule principalement en 4 étapes.

1

Étape 1

En cas d'insatisfaction d'une décision ou d'un service, le plaignant doit s'enquérir auprès de l'auteur de la décision afin de résoudre la situation problématique.

2

Étape 2

Si la démarche décrite à l'étape 1 s'avère infructueuse, le plaignant doit s'adresser à la direction de l'établissement ou du service de qui relève l'auteur de la décision.

3

Étape 3

Si ces démarches ne permettent pas de régler la situation, la direction de l'établissement ou du service concerne dirige le plaignant vers le responsable du cheminement des plaintes. Ce dernier vérifie que les démarches prévues aux étapes 1 et 2 ont été faites et s'assure de la recevabilité de la plainte.

4

Étape 4

En cas d'insatisfaction du résultat de l'examen de sa plainte par le responsable du cheminement des plaintes, le plaignant peut s'adresser à la protectrice de l'élève. Une fois saisie, la protectrice donne son avis dans les 30 jours, par écrit, sur le bien-fondé de la plainte.



4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Le comité de répartition des ressources a tenu des rencontres de travail au fil de l'année afin d'établir les objectifs, les principes et les critères de répartition des revenus. L'expertise des membres et la représentativité de tous les milieux permettent à l'organisation de recommander au conseil d'administration, une répartition des revenus qui favorise la réussite de tous les élèves.

Le résultat de ce travail est présenté dans les trois documents suivants qui se retrouvent sur notre site Internet :

- Processus budgétaire;
- Règles budgétaires;
- Annexes aux règles budgétaires.

4.2 Ressources financières

Le rapport financier de l'année scolaire 2022-2023 a été soumis au conseil d'administration du 19 décembre 2023, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique. Le rapport financier est conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les résultats financiers présentent un surplus d'exercice totalisant 17,8 millions de dollars, soit 13,2 % du budget total.



État financier 2022-2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	11 461 099 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 623 388 \$
Subvention d'investissement à recevoir	155 939 590 \$
Taxe scolaire à recevoir	248 286 \$
Débiteurs	2 173 926 \$
Stocks destinés à la revente	86 516 \$
Autres actifs	- \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	182 532 805 \$

PASSIFS

Emprunts temporaires	13 450 601 \$
Créditeurs et frais courus à payer	16 616 654 \$
Subvention d'investissement reportée	125 024 885 \$
Revenus perçus d'avance	447 178 \$
Provision pour avantages sociaux	5 254 055 \$
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	120 624 685 \$
Autres passifs	21 265 819 \$
TOTAL DES PASSIFS	302 683 877 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (120 151 072) \$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	127 126 287 \$
Stocks de fournitures	291 649 \$
Charges payées d'avance	836 761 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	128 254 697 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	8 103 625 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

REVENUS

Subvention de fonctionnement du Ministère	116 011 742 \$
Subvention d'investissement	13 308 681 \$
Taxe scolaire	5 622 802 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 260 666 \$
Vente de biens et services	7 001 740 \$
Revenus divers	1 000 390 \$
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	14 085 784 \$
TOTAL DES REVENUS	158 291 805 \$

CHARGES

Activités d'enseignement et de formation	61 343 823 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	32 678 802 \$
Services d'appoint	13 117 284 \$
Activités administratives	7 078 515 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	18 532 752 \$
Activités connexes	7 880 468 \$
Avantages sociaux – variation de la provision	(92 167) \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(52 072) \$
TOTAL DES CHARGES	140 487 405 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 17 804 400 \$

Excédent (déficit) accumulé au 30 juin 2022	8 587 870 \$
Redressement avec retraitement des exercices antérieurs	(18 288 645) \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ 8 103 625 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	114 352,59	0,00	114 352,59	71
2 Personnel professionnel	126 455,10	30,00	126 485,10	94
3 Personnel enseignant	947 631,57	5 407,23	953 038,81	937
4 Personnel de bureau, technicien et assimilé	648 977,17	2 075,84	651 053,00	640
5 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	140 464,92	2 776,83	143 241,75	113
Total en heures	1 977 881,35	10 289,90	1 988 171,24	1 855

Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 878 072,49
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 988 171,24
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	110 098,75
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Non

*Dans la lettre du Ministère datée du 19 octobre 2021 nous indiquant notre nouvelle cible pour l'année 2021-2022, il était mentionné qu'un rehaussement de la cible avait été demandé et que nous devrions recevoir des renseignements supplémentaires au courant de l'année. Nous sommes toujours en attente du Ministère. De plus, aucune cible pour l'année 2022-2023 n'a été reçue du Ministère. C'est pourquoi nous reprenons la cible 2021-2022 non rehaussée. De plus, il y a eu un rehaussement de la clientèle scolaire et une augmentation des budgets de développement.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Déneigement	3	132 437 \$
Tonte de pelouse	1	51 485 \$
Total	4	183 922 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Le Service des ressources matérielles et informationnelles a la responsabilité de tous les bâtiments (29) du centre de services scolaire. Il répond aux besoins et aux demandes concernant la construction, l'agrandissement, l'aménagement, l'entretien et la réparation du parc immobilier.

Le plan directeur informationnel s'articule autour des axes suivants : gestion des risques en cybersécurité, consolidation des centres de traitement informatique, support de la gouvernance pédagogique, développement informatique ainsi que rehaussement de l'infrastructure de télécommunication.

Le service s'occupe également de l'approvisionnement en biens et services.

Les services rendus concernent principalement l'expertise-conseil. Il s'agit plus spécifiquement d'écoute, d'analyse, d'évaluation des besoins, de planification, de conception, de négociation, d'exécution et de vérification.

Maintien de l'actif immobilier

2021-2022 (Année précédente)		2022-2023 (Année de reddition de comptes)	
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
3 126 432 \$	779 035,95 \$	4 014 676,37 \$	5 628 136 \$





Nom du service/ description	Fournisseur	Montant du contrat (avant taxes)	Date du contrat
Ingénierie	UNIGEC INC.	47 800 \$	2022-11-09
Ingénierie	MARTIN ROY & ASSOCIÉS	83 000 \$	2022-09-12
Ingénierie	MARTIN ROY & ASSOCIÉS	69 424,70 \$	2022-10-24
Ingénierie	UNIGEC INC	501 890 \$	2023-03-29
Ingénierie	WSP CANADA INC.	43 000 \$	2022-09-30
Ingénierie	WSP CANADA INC	79 725,25 \$	2022-10-18
Ingénierie	WSP CANADA INC	26 000 \$	2022-10-18
Ingénierie	GEMEL INC. EXPERTS-CONSEILS	25 100 \$	2023-01-24
Ingénierie	GEMEL INC. EXPERTS-CONSEILS	89 550 \$	2023-02-14
Ingénierie	WSP CANADA INC.	37 840 \$	2023-01-11
Architecture	MAITRES D'ŒUVRE – ARCHITECTES(LÉS)	25 000 \$	2023-01-24
Architecture	POLE ARCHITECTURE INC.	423 993,93 \$	2023-03-29
Architecture	POLE ARCHITECTURE INC.	39 000 \$	2022-10-04
Architecture	ARDOISES ARCHITECTURES	324 965,56 \$	2022-09-06
Architecture	ARDOISES ARCHITECTURES	59 000 \$	2023-05-08
Architecture	ARDOISES ARCHITECTURES	116 863 \$	2022-11-07
Architecture	GROUPE CONSEIL PLANITECH	25 800 \$	2022-10-04

4.5.2 Ressources informationnelles

Un montant de 43 000 \$ a été investi en cybersécurité pour implémenter différentes mesures au niveau de l'organisation. Ces mesures et les différents outils à mettre en place ont été coordonnés par un comité technique en cybersécurité qui se réunit mensuellement.

Le projet de consolidation des centres de traitement informatique suit son cours. Des rencontres bimensuelles ont eu lieu avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique dans l'objectif de migrer l'intégralité du parc de serveurs informatique de notre organisation vers l'infonuagique d'ici 2025.

L'embauche de ressources additionnelles en développement a permis la réalisation d'une dizaine de projets, dont certains dans le cadre de projets en amélioration continue, visant à valoriser l'utilisation des données dans un contexte d'efficacité et d'optimisation.

Le service a répondu à plus de 4 887 requêtes de services. À noter, un taux de satisfaction de plus de 98 % quant aux interventions effectuées.

Le service a également poursuivi son *Plan de rehaussement des infrastructures de réseautique*. Pour ce faire, un montant de 95 000 \$ a été investi dans nos écoles et centres.

Également, un investissement de 716 000 \$ dans différentes mesures pédagogiques visant l'achat d'ordinateurs, portables, tablettes, tableaux numériques interactifs ainsi que des suites logicielles pour supporter la réussite de nos élèves a été fait.

Pour terminer, notons l'utilisation d'une somme de 267 000 \$ reliée aux opérations courantes du service.



Annexe 1

Rapport de la protectrice de l'élève

Au cours de cette période, la protectrice de l'élève a été interpellée par 26 parents ou élèves.

J'ai dirigé ces personnes vers le responsable du cheminement des plaintes du centre de services scolaire comme prévu à l'article 2.4.2.1 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, les demandeurs n'ayant pas épuisé les autres démarches prévues à la procédure ou n'ayant pas juridiction (attitude et comportement d'un professeur).

Ces demandes avaient pour objet :

- Transport scolaire, demandes de changement d'arrêt d'autobus (2)
- Transferts d'école (2)
- Demandes d'outils technologiques (2)
- Expulsions du programme Sport-Études (3)
- Demande de remboursement de frais conséquemment à un transfert dans un autre milieu partenaire, dans une autre ville (1)
- Intimidation (1)
- Plans d'intervention, non adaptés, troubles de comportement (4)
- Attitude et comportement de professeurs (3)
- Sécurité de l'élève (1)
- Expulsions de l'école (5)
- Suspension du transport scolaire (1)
- Choix d'école (1)

J'ai traité 12 dossiers de plainte, à la suite du traitement fait par le centre de services scolaire.

Ces plaintes avaient pour objet :

- Transport scolaire, demandes de changement d'arrêt d'autobus (3): aucune recommandation.
- Transferts d'école (2): aucune recommandation.
- Expulsion du programme Sport-Études (1) : aucune recommandation.
- Demande d'outils technologiques (1) : aucune recommandation.
- Demande de remboursement de frais conséquemment à un transfert dans un autre milieu partenaire, dans une autre ville (1): Recommandation de payer les frais de l'autobus de ville.
- Choix d'école (1): abandon de la plainte par la plaignante.
- Suspension de l'école (1) : des mesures alternatives à la suspension ont été mises en place, à la satisfaction de la plaignante : aucune recommandation.

- Demande d'outils technologiques (1): aucune recommandation.
- Suspension du transport scolaire (1) : aucune recommandation.

Par ailleurs, l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) concernant les résultats des écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence stipule :

83.1 Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève.

Je n'ai pas reçu de document en lien avec cet article de la LIP.

Par ailleurs, je n'ai pas traité de plainte de violence ou d'intimidation.



Sylvie Bélanger
Protectrice de l'élève
Centre de services scolaire De La Jonquière
Le 31 août 2023

Annexe 2

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Règles de régie interne

En vertu de l'article 26 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au règlement. Les présentes règles de régie interne encadrent le fonctionnement interne du comité et complètent, à titre supplétif, le règlement.

Le comité rend accessibles au public, notamment sur le site Internet du centre de services scolaire, ses règles de régie interne et les publie dans le rapport annuel.

1. Cadre de référence légale et juridique

- Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3);
- Décret 1027-2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (Arrêté numéro 2022-001 du ministre de l'Éducation).

2. Composition

- Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :
- Elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- Elle est une ancienne membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- Elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.
- Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.
- Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci. Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.
- À la première rencontre qui suit leur nomination, les membres du comité désignent une présidence. Celle-ci dirige les rencontres, s'assure que les règles de régie interne sont respectées et maintient l'ordre lors des rencontres. Elle s'assure aussi du quorum, soit la présence d'un minimum de deux membres présents.
- Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.



3. Durée du mandat et entrée en fonction

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant : « Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge ».

Lorsqu'un membre est empêché d'agir ou lorsqu'à la fin de son mandat, il décide de ne pas poursuivre l'enquête d'un dossier dont le comité d'enquête a été saisi, celui-ci peut être poursuivi et un rapport peut être valablement rendu par les deux (2) autres membres, et ce, quelle que soit l'étape où en est rendu le traitement.

4. Modalités des rencontres

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie peut se réunir dans les locaux du centre administratif du Centre de services scolaire De La Jonquière, situé au 3644, rue Saint-Jules, à Jonquière, ou tenir ses rencontres par tout moyen permettant à tous les participants de communiquer entre eux. Le comité tient ses rencontres entre 8 heures et 16 heures.

4.1 Convocation

Le secrétaire général transmet par courriel, un avis de convocation aux membres, au moins cinq (5) jours avant la tenue de la rencontre, avec les documents requis pour l'analyse du dossier, le cas échéant.

4.2 Compte rendu

Un compte rendu succinct des échanges est rédigé par le secrétaire général et conservé confidentiellement au centre de services scolaire.

5. Rémunération

Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* pour les membres des conseils d'administration, à l'exception du montant maximum annuel à titre d'allocation de présence.

Concernant le remboursement des frais, les modalités applicables aux membres du comité sont contenues dans les lignes directrices concernant les frais de déplacement et autres frais inhérents remboursables aux membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

6. Récusation

Le membre du comité d'enquête doit se récuser lorsqu'un motif sérieux permettant de douter de son impartialité justifie une récusation. Peuvent notamment être considérés comme des motifs sérieux de douter de l'impartialité du membre les cas prévus à l'article 202 du Code de procédure civile, sauf le paragraphe 5, en y faisant les adaptations nécessaires.

Le membre du conseil d'administration visé par une enquête qui a des motifs sérieux de douter de l'impartialité d'un membre du comité d'enquête, doit le dénoncer sans délai et demander sa récusation dans une déclaration écrite qu'il transmet au membre concerné et à la secrétaire ou au secrétaire du comité.

Le membre visé par une demande de récusation doit y répondre par écrit dans un délai de 5 jours ouvrables. La réponse est transmise au membre visé par l'enquête et versée au dossier d'enquête.

Si le membre du comité accueille la demande, il doit se retirer du dossier. Le comité demeure saisi et l'enquête se poursuit à deux membres. Si le membre rejette la demande, il demeure saisi du dossier avec les autres membres.

7. Étapes du processus d'analyse et d'enquête

7.1 Dénonciation

La présidence du conseil d'administration veille au respect des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le règlement.

Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité d'enquête, tout comportement susceptible de contrevenir au règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Cette dénonciation doit exposer les faits et les motifs de celle-ci, la date à laquelle les faits reprochés sont survenus, le nom du membre visé ainsi que le nom et les coordonnées de la dénonciatrice ou du dénonciateur. La dénonciation doit être transmise à la présidence du comité et au secrétaire général. Un formulaire de dénonciation est joint en annexe.

Par ailleurs, la présidence du conseil d'administration doit transmettre sans délai à la présidence du comité d'enquête et au secrétaire général du centre de services scolaire, toute information reçue conformément à l'article 38 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

7.2 Examen sommaire

Lorsque le comité reçoit une dénonciation concernant le comportement d'un membre du conseil d'administration susceptible de contrevenir au règlement, celui-ci doit procéder à un examen sommaire de la dénonciation.

Le comité doit rendre sa décision sur la recevabilité de la dénonciation **dans les 15 jours** de sa réception et en informer par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

S'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée, le comité peut rejeter la dénonciation.

S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête.

7.3 Enquête

Le comité doit procéder à une enquête de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché. Le comité peut prendre toute mesure justifiée par la nature de la dénonciation pour mener son enquête.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de services scolaire doit collaborer avec le comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration du centre de services scolaire, avoir recours à des experts pour l'assister.

7.4 Conclusions et rapport

Le comité rend ses conclusions **dans les 30 jours** suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête.

Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur. Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

7.5 Vote en séance du conseil d'administration

À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, les membres du conseil d'administration votent sur le rapport. La sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

7.6 Sanction (le cas échéant)

Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

- a. la réprimande ;
- b. la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours ;
- c. la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité. Il ne peut en outre recevoir une allocation de présence ou toute autre somme (ex. remboursement de dépenses).

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

7.7 Relever un membre de ses fonctions pour actes graves

Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

Le membre est relevé de ses fonctions jusqu'à ce que :

- a. le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation;
- b. la décision prononçant l'acquiescement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite;
- c. pour un situation visée au deuxième paragraphe du présent article, ou jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision.

Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.



Formulaire de dénonciation

Formulaire de dénonciation d'un comportement susceptible de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie

Remplissez le formulaire en fournissant toutes les informations à votre disposition et transmettez-le par courriel aux adresses suivantes : sgeneral@cssdlj.gouv.qc.ca ou pceed@cslsj.qc.ca

Identification de la personne faisant la dénonciation

Prénom :

Nom :

Indiquer au moins une façon de vous contacter de façon confidentielle parmi les suivantes :

Téléphone :

Permission de laisser un message? OUI NON

Adresse postale ou adresse courriel :

Identification du ou des membres du conseil d'administration concerné(s)

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Description des faits observés

Date(s) et lieu où vous avez été témoins du comportement :

Autre(s) personne(s) impliquée(s) ou témoin(s), *si applicable*

Nom :

Titre :

Nom :

Titre :

J'atteste que je fais cette dénonciation de bonne foi et au meilleur de ma connaissance.

Signature : _____ Date : _____

Le formulaire et les renseignements qu'il contient ne seront accessibles qu'au comité d'enquête et au personnel qu'il s'adjoit. Ils seront conservés de façon confidentielle. Ils ne peuvent pas être communiqués à la suite d'une demande faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La personne qui fait une dénonciation est protégée contre les représailles.



3644, rue Saint-Jules Jonquière
(Québec) G7X 2K9

418 542-7551
cssdlj.gouv.qc.ca



**Centre
de services scolaire
De La Jonquière**

Québec 